

Compte-rendu du déjeuner avec Maximilian Strotmann, Membre du cabinet du Vice-Président Andrus Ansip

Le 23 mai, les membres du Cercle des réseaux européens ont échangé avec Maximilian Strotmann, membre du cabinet d'Andrus Ansip, Vice-Président en charge du Marché unique numérique, en remplacement de Juhan Lepasaar qui avait un empêchement. Deux thèmes ont été au cœur des échanges, d'un part le bilan de la Commission en matière d'enjeux numériques et d'autre part les grands défis à venir pour l'UE.

Les Directions Générales de la Commission préparent actuellement une réflexion sur le futur de l'UE ainsi que sur les actions sectorielles à entreprendre. Les DG remettront des propositions aux futurs Commissaires pour lancer de nouvelles initiatives législatives. Dans le cas du numérique, la DG CONNECT a une solide influence sur l'élaboration de nouvelles initiatives mais également les autres DG car le numérique s'est imposé comme un thème transverse des politiques européennes.

Le cabinet d'Andrus Ansip cherche à obtenir des retours sur l'état d'avancement du marché unique numérique de la part des parties prenantes et a invité les membres du Cercle des Réseaux européens à lui en communiquer.

Quels résultats et quelle méthode de travail pour le cabinet Ansip ?

Le numérique ne s'arrête pas au seul travail de la DG CONNECT : les enjeux numériques concernent également d'autres services, comme par exemple la DG JUST (avec les enjeux liés aux consommateurs et aux droits), DG COMP (enjeux liés à la concurrence), DG RESEARCH (recherche et innovation), DG SANCO (e-santé), DG MOVE (mobilité connectée) ou encore DG GROW (industrie 4.0).

Le Vice-Président Andrus Ansip a développé les initiatives du marché unique numérique en collaboration avec toutes ces DG pour identifier les grandes orientations de ces textes. Cette approche multisectorielle a été primordiale pour les travaux du cabinet.

Le cabinet d'Andrus Ansip a débuté cette mandature en effectuant un travail **d'identification des aspects impactant tous les secteurs d'activité** (Intelligence artificielle, connectivité, free flow of data, données personnelles) pour poser les bases d'un agenda digital européen qui aura fait l'objet de plus d'une trentaine d'initiatives. **Ce programme est aujourd'hui achevé, mais la mise en œuvre de la politique numérique ne fait que commencer.**

Le cabinet d'Andrus Ansip craint que la prochaine Commission travaille directement sur de nouvelles initiatives sans se concentrer préalablement sur l'application de ce qui a été réalisé sous le mandat actuel. Or, il est impératif d'utiliser tous les outils qui ont été développés sous ce mandat avant de prévoir de nouvelles initiatives qui ne viendraient que complexifier le paysage numérique de l'UE. Il faut faire attention à tous les appels à la réglementation : les négociations sont souvent très longues et ne laissent qu'une courte période de mise en œuvre avant une évaluation pour amorcer des révisions de texte.

Les bases du marché unique numérique ont été achevées durant ce mandat. Il est désormais primordial de les consolider et les mettre en œuvre. **L'avenir sera fait d'ajustements constants pour répondre aux nouveaux défis qui se présenteront en matière numérique.**

Du fait des récentes évolutions dans le domaine du numérique, la crainte de voir réapparaître des frontières dans le domaine numérique ressurgit. Du fait de la fragmentation des initiatives nationales (exemple de la taxation des Gafas en France) les pratiques pourraient devenir de moins en moins transversales.

Concurrencer les entreprises numériques chinoises : quels enseignements de l'affaire Huawei ?

Huawei dispose d'une grosse force de frappe concernant le développement de la 5G grâce à l'importance de son marché domestique. **Des acteurs européens qui conquerraient le marché européen pourrait développer une force de frappe non négligeable.**

Un élément rassure le cabinet Ansip sur une potentielle repolarisation des champions mondiaux dans le domaine du numérique : le Japon et la Corée ont compris la nécessité de travailler avec l'UE pour concurrence les acteurs américains et chinois. **Cette nouvelle approche win-win peut permettre de sortir de cette dépendance technologique à l'égard de ces deux puissances.**

L'affaire Huawei a permis d'accélérer cette coopération. Le besoin de l'accentuer devra cependant être porté à la connaissance de la future Commission notamment par les parties prenantes.

Développer le numérique par une politique industrielle et vice-versa

Le numérique est la pierre angulaire d'une politique industrielle tournée vers l'avenir et la compétitivité. Cela est particulièrement vrai pour toutes les initiatives technologiques à l'image du développement des super-ordinateurs en Europe.

Avec une politique industrielle européenne forte, **il sera possible de se passer des machines américaines ou chinoises pour utiliser des composants européens.** Pour ce faire, il faut inciter à développer ces filières au sein de l'UE, mais également développer la demande.

Maximilian Strotmann c'est cependant montré prudent quant à la création de champions européens. Cela nécessite d'immenses investissements qui peuvent parfois se perdre en cours de réalisation. Par ailleurs, la réalisation est souvent très longue.

Les questions économiques et industrielle seront au cœur de l'agenda de la future Commission. **Il serait donc pertinent qu'un Vice-Président en charge de ces sujets soit mis en place et coordonne les travaux autour ces enjeux.**

Utilisation et protection des données : les craintes de l'impact de la directive PSI

Pour le cabinet d'Andrus Ansip, la mise à disposition des données par la directive PSI **ne devrait pas poser les problèmes qui sont souvent invoqués** (mise à disposition large sans contrepartie financière, problème de concurrence, captation par les puissances étrangères et/ou grands opérateurs). **La directive est suffisamment armée pour faire face à ces risques et les empêcher de se matérialiser.**

Par exemple les entreprises du secteur de l'aviation peuvent garder leurs données concurrentielles. La directive PSI en fait spécifiquement mention. Même si la liste de des données de grande valeur d'intérêt public sera précisée dans des actes délégués, la directive PSI contient beaucoup de garde-fous. **Il sera cependant nécessaire que les parties prenantes portent une grande attention à la mise en œuvre de la directive.**

La mise à disposition de certaines données peut apporter beaucoup de positif à l'ensemble d'une chaîne de valeur. Avec une bonne gouvernance, la chaîne de valeur jouit de cela et la concurrence et la confidentialité de certaines données seront préservées. En ce sens, créer un cadre pertinent et équilibré devra être une priorité pour la future Commission.

Faut-il encadrer le développement de l'intelligence artificielle ?

Concernant l'intelligence artificielle, la Commission n'est pas convaincue de la nécessité de réglementer. Le cabinet d'Andrus Ansip croit à **l'expérimentation** pour déterminer à l'avenir le bon cadre réglementaire. Aujourd'hui il est impossible de savoir quoi encadrer étant donné qu'il ne s'agit que des prémices de l'IA. A l'inverse, encadrer trop strictement limiterait l'évolution technologique. L'approche pragmatique étape par étape permet de faire évoluer les pratiques sans limiter l'innovation.

Par ailleurs, l'UE semble emprunter la bonne direction : **les nouvelles recommandations de l'OCDE sont très proches de ce qu'a posé l'UE en matière éthique.**

Il s'agit désormais aux parties prenantes de porter des recommandations pour l'avenir de l'IA européenne et de partager leurs idées pour aider les institutions à avancer efficacement sur ce sujet.

Concurrence entre les plateformes numériques

Maximilian Strotmann reconnaît le problème de l'hyper réglementation pour encadrer Facebook : cela limite les perspectives d'évolution des plateformes européennes et peut avoir un effet dévastateur sur les plus petites, faute de la

capacité à faire face à la réglementation. Il est nécessaire de prendre en compte ces plateformes pour éviter la fragmentation des cadres européens et de permettre l'essor de ces plateformes européennes. Il en est de même avec le cadre relatif au copyright qui pourrait engendrer des plafonds de verre.

De grandes discussions existent au sein même de la Commission sur le niveau de réglementation à mettre en place, mettant en lumière une nette division.

Maximilian Strotmann est par ailleurs favorable à la création d'une taxe Gafa. Sur le fond, il supporte l'initiative française. Sur la forme beaucoup moins car cela engendre une fragmentation des pratiques au sein de l'UE. Les fragmentations mettent en péril le marché unique. Les bénéfices du marché intérieur sont bien visibles au niveau de l'UE centrale. Les pays limitrophes bénéficient légèrement moins de ces impacts positifs.

Quelles grandes initiatives à venir pour parfaire la politique numérique ?

En plus de la mise en œuvre des fondements du marché unique numérique posés par l'actuelle Commission, la prochaine Commission devrait se concentrer sur le développement **des compétences numériques pour en favoriser le développement**. Le prochain cadre financier pluriannuel comporte beaucoup d'éléments positifs pour le numérique, comme le renforcement de la formation pour les métiers du numérique.

Le programme Digital Europe soutiendra par exemple les compétences avancées et les hautes compétences en la matière. D'autres programmes visent à éviter les fractures sociales et générationnelles en matière de numérique.

Maximilian Strotmann espère également que la partie numérique du Connecting Europe Facility soit un réel succès à l'image de ce que cela a été pour la mobilité. Il prédit que cela donnera accès aux meilleurs matériels à tous les acteurs des différents Etats membres.

Le financement de centres d'expérimentation avec des partenaires industriels de toute échelle permettra l'accompagnement d'entreprises pour le développement de nouvelles solutions. La création de hub d'innovation digitale par secteur serait également un moyen d'accélérer le développement numérique de l'UE.

Un autre sujet qui sera abordé à l'avenir concerne la directive **e-commerce**. **Maximilian Strotmann estime que ce texte sera remis sur la table par la prochaine Commission.**
